



# LA CFDT DANS L'ÉDUCATION

CAPA DES  
SAENES



Du 27 novembre  
au 4 décembre 2014,  
je vote Sgen-CFDT !

## DES ÉLUS QUI DÉFENDENT LES PERSONNELS

Les commissions administratives paritaires ont en charge la gestion individuelle des carrières des personnels.

Dans ces commissions, les élus du Sgen-CFDT interviennent pour contrôler les décisions de l'administration, défendre les collègues et faire évoluer les textes et règlements afin d'obtenir une véritable reconnaissance du travail des personnels et une amélioration de leurs conditions d'exercice.

Partout, les élus du Sgen-CFDT agissent pour une défense individuelle et collective qui soit équitable, efficace, transparente et sans clientélisme.

En élisant des représentants CFDT, vous faites le choix d'une organisation implantée dans l'ensemble de la Fonction publique, et pas seulement dans l'Education nationale, qui sait se faire entendre dans le cadre des négociations fondamentales pour l'avenir de votre statut.



## PARCOURS PROFESSIONNELS

**Le Sgen-CFDT continu à revendiquer la mise en place d'une véritable politique de gestion des ressources humaines ;**

- ▶ accès de tous à la formation continue
- ▶ mobilité choisie
- ▶ une vraie formation lors de la prise de fonction d'un nouveau poste
- ▶ choix de sa quotité de travail (temps partiel).



## CONDITIONS DE TRAVAIL- RÉMUNÉRATION

**Le Sgen-CFDT revendique :**

- ▶ la revalorisation du point d'indice
- ▶ la prévention et le traitement des risques psychosociaux
- ▶ la mise en place d'une réelle médecine du travail
- ▶ des locaux et du matériel adaptés aux besoins des personnels

## TRANSFORMER LE MÉTIER

*Les métiers évoluent, mais la reconnaissance n'est pas au rendez-vous.*

**Le Sgen-CFDT revendique :**

- ▶ + de postes ouverts aux concours
- ▶ + de postes ouverts sur les listes d'aptitude
- ▶ + de transparence dans la gestion des ressources humaines
- ▶ la création de postes pour accueillir les personnels en reconversion

## NOTRE ACTION EN CAPA

**Les élus du Sgen-CFDT veilleront particulièrement à l'équité de traitement des collègues et à la transparence de toutes les décisions les concernant :**

- ▶ ils informeront les collègues des décisions les concernant
- ▶ ils accompagneront les personnels pour tous les mutations et les promotions
- ▶ ils interviendront auprès des services pour défendre les droits des agents

